

**L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AGRICOLE
CONCOURS DE 2017**

MENTION SPÉCIALE DE L'AGROTOURISME *

Raison sociale : _____

Catégorie : _____ Région : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

La Mention spéciale de l'agrotourisme peut être décernée à des concurrents admissibles qui se sont distingués par les activités agrotouristiques et qui répondent à tous les critères suivants. L'entreprise doit :

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À LA MENTION SPÉCIALE AGROTOURISME	O/N
Faire partie d'un groupe concurrent	
Être dûment inscrit au concours sans égard à la catégorie	
Avoir obtenu au moins 750 points lors de l'évaluation globale	
Réaliser des activités agrotouristiques depuis au moins deux ans	
Consacrer au moins 20 % de ses activités à l'agrotourisme	
Avoir obtenu au moins 90 points sur 100 pour l'évaluation concernant l'agrotourisme	
Être conforme aux lois, normes et aux règlements en vigueur (exemples : protection du territoire agricole, travail, environnement, heures d'ouverture, salubrité, sécurité, taxes et impôts, etc.)	

N.B. Si deux entreprises se voyaient octroyer le même pointage, celle ayant reçu le meilleur pointage dans le bloc 1 devrait être privilégiée.

1.	OFFRE ET EXPÉRIENCE AGROTOURISTIQUE : AUTHENTICITÉ, QUALITÉ, ORIGINALITÉ ET DIVERSITÉ	
	<input type="checkbox"/> Contenu des outils d'interprétation – de qualité, clair, explicite, vulgarisé, concis.	/5
	<input type="checkbox"/> Accueil des producteurs – disponibilité des producteurs, qualité de l'accompagnement des visiteurs.	/5
	<input type="checkbox"/> Choix de l'équipement, du matériel et des moyens de communication – choix adapté à la clientèle, information accessible, possibilité d'interaction avec le producteur, originalité et diversité.	/5
	<input type="checkbox"/> Mise en valeur des activités agricoles – présentation de la production agricole, des techniques de production, découverte du produit, expérience autour du produit.	/5
	<input type="checkbox"/> Offre une expérience authentique – met en valeur notamment la production, les producteurs agricoles, l'histoire de l'entreprise, les spécificités locales ou le patrimoine rural et agricole de la région, sensibilise les visiteurs aux réalités agricoles.	/5
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 25 points	

* Prix du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2.	BÂTIMENTS, INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS AGROTOURISTIQUES	
	<input type="checkbox"/> Accueil – clarté, fonctionnalité, entretien et visibilité : signalisation, affichage, enseigne, poste d'accueil, stationnement, plan des lieux, affichage des heures d'ouverture, etc.	/5
	<input type="checkbox"/> Aires et infrastructures de service – accessibilité, qualité, entretien et confort : toilettes et lavabos, poubelles et bacs de récupération, aires et mobilier de repos et de détente, voies de circulation pour les véhicules et les piétons.	/5
	<input type="checkbox"/> Interprétation, visite et observation – disponibilité, entretien et qualité : lieu d'exposition, matériel de communications, aires aménagées, espace réservé.	/5
	<input type="checkbox"/> Hébergement et restauration : classement selon les catégories de la Corporation de l'industrie touristique du Québec, entretien, fonctionnalité, qualité, salle de repas et mobilier, cuisine, conditionnement et entreposage des aliments, etc.	/5
	<input type="checkbox"/> Bâtiments de transformation et boutique de vente de produits : qualité, entretien, fonctionnalité et originalité.	/5
		————— 25 points
3.	RESSOURCES HUMAINES	
	<input type="checkbox"/> « Approche client » : attention apportée aux demandes et aux besoins de la clientèle, accueil cordial, courtoisie, professionnalisme.	/5
	<input type="checkbox"/> Communication appropriée en français, connaissance de l'anglais.	/5
	<input type="checkbox"/> Tenue vestimentaire, propreté.	/5
	<input type="checkbox"/> Outils de gestion des ressources humaines : programme d'accueil, définition des tâches, conciliation des tâches agricoles et agrotouristiques, programme de développement des compétences en matière de santé et sécurité et d'amélioration des connaissances sur l'exploitation elle-même, la production, l'agriculture, l'histoire, les attraits et les services de la région, programme de reconnaissance des employés.	/5
	<input type="checkbox"/> Attentes de l'exploitant à l'égard du personnel par rapport au service à la clientèle : politique de réservation, prestation, suivi des plaintes; affectation d'employés à l'accueil des visiteurs.	/5
		————— 25 points
4.	PUBLICITÉ, COMMERCIALISATION ET GESTION	
	<input type="checkbox"/> Connaissance de la clientèle cible et de ses attentes à l'égard des différents produits et services, outil de gestion spécifique aux activités d'agrotourisme.	/5
	<input type="checkbox"/> Techniques de vente des activités et services : forfaitisation, présence dans des circuits, politique de prix judicieuse, technique de vente des produits en boutique, politique de réservation pour les groupes, suivi du nombre de transactions effectuées, achalandage.	/5
	<input type="checkbox"/> Outils publicitaires appropriés et efficaces : site Internet, signalisation, prix, distinctions et marques de reconnaissance, participation à des activités (fêtes, salons, etc.), relations publiques et relations avec les médias, adhésion à l'association touristique régionale (guide touristique régional officiel).	/5
	N.B. – En cas de non-adhésion à l'association touristique régionale, le concurrent se verra retirer un point.	————— 15 points

5.	SANTÉ ET SÉCURITÉ	
	<input type="checkbox"/> Santé : propreté générale, lavabo, eau et savon pour le lavage des mains, affichage et mise en garde verbale, premiers soins, préparation des aliments (salubrité alimentaire), poubelles, toilettes, animaux malades, respect « du plus propre au plus sale » (en ligne continue, sans retour en arrière).	/5
	<input type="checkbox"/> Sécurité : circulation des véhicules et des personnes sur les lieux, transport des personnes par véhicule, affichage, accès aux lieux, équipement, matériel et produits dangereux, contact avec les animaux, surveillance des enfants, police d'assurance appropriée au regard de la responsabilité civile, éclairage adéquat, protection contre les incendies, etc.	/5
		_____ / 10 points
	TOTAL :	_____ / 100 points

6. OBSERVATIONS DES JUGES

7. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX
